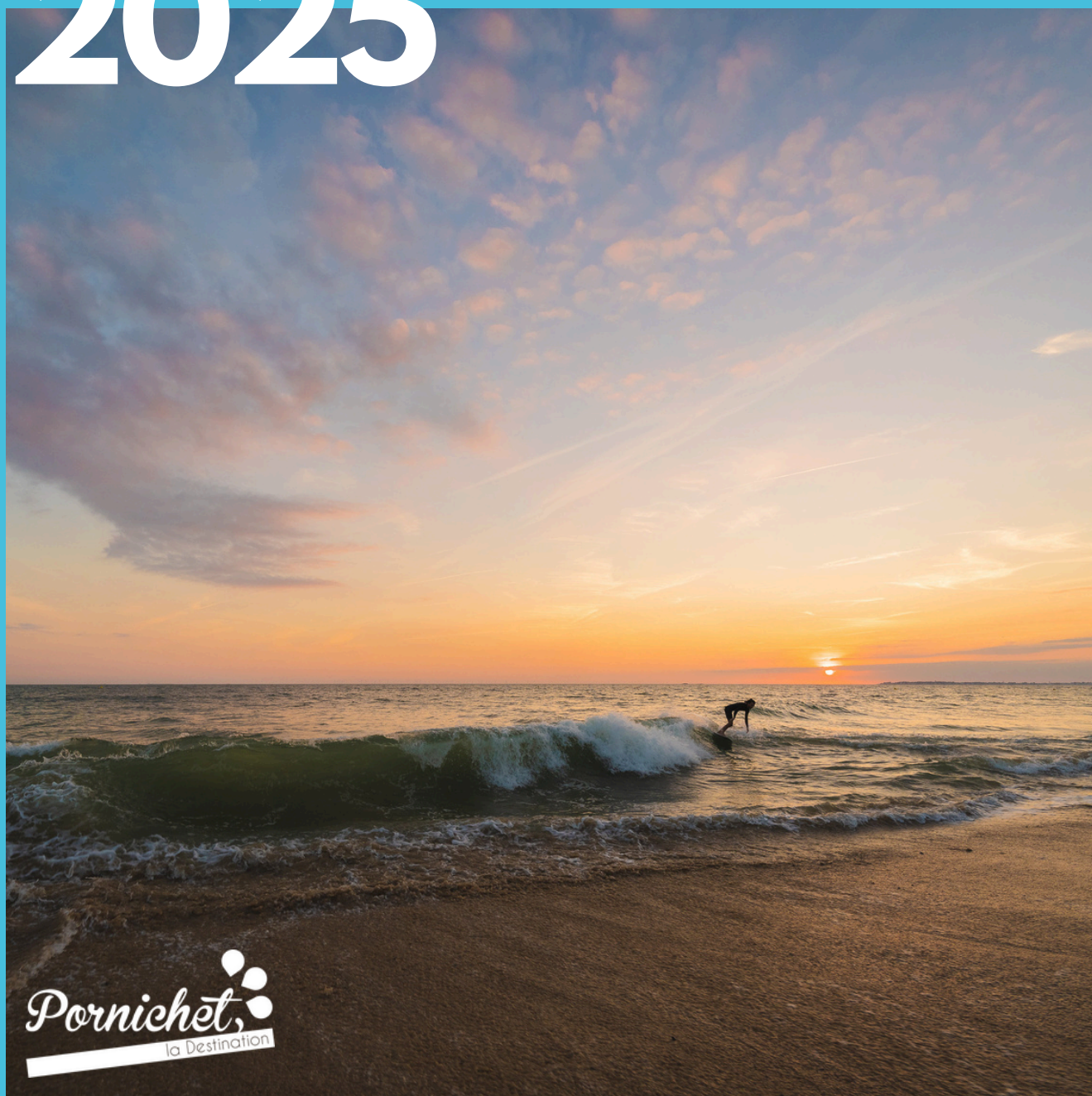


GUIDE DU PARTENAIRE 2025



Pornichet,
la Destination

OFFICE DE TOURISME DE PORNICHET



POURQUOI ÊTRE PARTENAIRE ?

- 1 Accroître votre visibilité via nos outils de communication
- 2 Participer à des actions de promotion
- 3 Devenir un expert de la destination
- 4 Participer à tarif réduit à des ateliers pro
- 5 Faire partie d'un réseau fort et compétent et être ambassadeur de la destination

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME



Accueil & informations

Billetterie

Visites guidées

Boutique

Développer l'attractivité de la destination à l'année sur les marchés du tourisme d'affaires et d'agrément

Marquer l'identité de Pornichet

Animer le réseau des acteurs économiques en développant la connaissance de l'offre de la destination et favoriser la fierté d'appartenance

Organiser des Rencontres Pro, des rendez-vous dédiés uniquement aux professionnels de Pornichet

Participer au rayonnement intercommunal, départemental et régional en s'impliquant fortement dans les actions de promotion.

Accompagner et conseiller les acteurs sur des projets touristiques et l'obtention de labels

Promouvoir Pornichet et les activités via des accueils de presse

Organiser un événement de lancement de saison pour les acteurs éco de la ville

L'OFFICE DE TOURISME EN CHIFFRES

12 SALARIÉS
et 3 saisonniers



73 500
visiteurs accueillis



272
partenaires



148 100 €
de C.A. billetterie



222 700 VISITEURS
sur pornichet.fr



10 000
followers



6 000
followers



1 270
abonnés

1 ESPACE PRO
sur pornichet.fr



1 ACCUEIL DE QUALITÉ
96.82 %
de taux de conformité
à la Marque Qualité Tourisme



LES OUTILS DE COMMUNICATION



Magazine

15 000 exemplaires



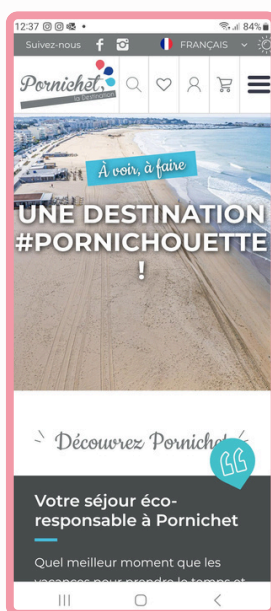
Plan de ville

18 000 exemplaires



Flyer Billetterie

8 000 exemplaires



**Site internet
pornichet.fr**



Flyer visites guidées

8 000 exemplaires

Et des livrets thématiques : Pornichet sans voiture, avec des enfants en bas âge, ados, avec mon chien... téléchargeables sur pornichet.fr

DE LA VISIBILITÉ POUR VOTRE ACTIVITÉ

inclus dans votre pack de partenariat

DANS LE MAGAZINE

15 000 EXEMPLAIRES

Outil de promotion de la destination :
articles, témoignages et toute l'offre
de nos partenaires :

- photo
- descriptif
- coordonnées

Si validation d'un pack avant le 20
novembre



exemple

GOLF DE PORNICHET

Pitch & Putt de 9 trous, un practice, stages,
leçons individuelles.

Chemin du Haut Bignon Joli
02 40 15 37 55
www.practicedepornichet.fr

SUR LE SITE PORNICHET.FR

650 000 pages consultées / an

1 page dédiée à chaque activité
partenaire

- photos
- descriptif illimité
- lien vers votre site
- coordonnées

exemple

NINON TENNIS CLUB

Ninon
TENNIS CLUB
PORNICHET
1914

À propos Contact Infos complémentaires Infos

Calendrier
DU 1 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
• Ouvert tous les jours

Contact
11 avenue de Saint-Sébastien
44380 PORNICHET
02 40 61 06 22
Site Internet
Facebook

CONTACT

Ajouter à la liste de mes envies

ET POUR ENCORE PLUS DE VISIBILITÉ

DES ENCARTS PUBLICITAIRES

exemples

1/2 PAGE

1 PAGE

DANS LE MAGAZINE

1 double page : 1 700 € HT

1 page : 1 000 € HT

1/2 page : 600 € HT

2ème ou 3ème de couverture : 1 400 € HT

Der de couverture : 2 000 € HT

The image shows three examples of advertising inserts. On the left is a page from a magazine titled 'DANS LE MAGAZINE' with sections for 'Pause gourmande', 'Petite restauration', 'Salon de thé', 'Bars & cafés', and 'Hacienda Bar'. In the middle is a 1/2 page insert for 'Le Carrousel du Square Hervo & Au Square Gourmand' featuring a carousel and various food items. On the right is a 1 page insert for 'L'ESCALE CREPERIE BAR' with a logo, photos of food and a beach, and text describing the establishment.

DANS LE PLAN DE VILLE

Encart 83 x 53 cm : 250 € HT
(limité à 8 emplacements)



LES PACKS DE PARTENARIATS

BASIQUE 95 € HT	PRO 155 € HT	MICE 400 € HT
Magazine 2025 (1) 1 bandeau activité	Magazine 2025 (1) 1 bandeau activité	Magazine 2025 (1) bandeaux activité illimités
Site internet 1 page dédiée	Site internet 1 page dédiée	Site internet pages dédiées illimitées
	Mise à disposition de vos flyers à l'accueil de l'Office de tourisme (2)	Mise à disposition de vos flyers à l'accueil de l'Office de tourisme (2)
	Carte ambassadeur -10 % sur produits boutiques et visites offerte + 2 places pour une visite guidée patrimoine (3)	Carte ambassadeur -10 % sur produits boutiques et visites offerte + 2 places pour une visite guidée patrimoine (3)
		Eductour : participation à des accueils groupes/ presse ou salons suivant programmes

(1) Si souscription avant le 20 novembre 2024

(2) Un type de flyer par activité (si plusieurs activités, prendre plusieurs packs. La gestion des quantités est assurée par vos soins).

(3) Sur demande

Pour les activités de loisirs et sites à visiter : possibilité de vente de billets par l'Office de tourisme / diffusion sur écran à l'accueil et participation aux Rendez-vous Malins. Plus d'informations : nous consulter.

COMMENT ETRE PARTENAIRE ?

QUI PEUT DEVENIR PARTENAIRE ?

- Les sites à visiter
- Les activités de loisirs et nautiques
- Le bien-être (thalassos, massage, sophrologie)
- Les restaurants et bars
- Les commerces et services
- Les hébergeurs et propriétaires de meublés
- Les entreprises événementielles

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Avoir une activité à Pornichet, en Loire-Atlantique ou les départements et régions limitrophes
- Proposer une offre répondant à une demande de notre public** (touristes, excursionnistes, résidents secondaires ou locaux)
- Être à jour de ses obligations sociales et détenteur d'un extrait Kbis et/ou d'un numéro de TVA intracommunautaire

COMMENT FAIRE ?

- Sélectionner l'un des 3 packs de partenariat ("Basique", "Pro" ou "Mice")
- Envoyer le bon de commande signé



QUI NE PEUT PAS DEVENIR PARTENAIRE ?

- Les professionnels hors des départements ou régions limitrophes de la Loire-Atlantique
- Les professionnels de la santé et du paramédical* : médecins, aides soignants, ambulanciers, kinés, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, ostéopathes, prothésistes, infirmiers, dentistes, diététiciens - nutritionnistes, podologues, ambulanciers, audioprothésistes ...
- Les activités non conventionnelles* : énergéticien, acupuncteur, hypnothérapeute, médecines douces et/ou parallèles ...
- Les activités communiquant sur des convictions religieuses ou politiques ou tenant des propos immoraux, illicites ou mensongers
- Les activités hébergeant sur leur site internet de la publicité douteuse ou frauduleuse
- Les activités dont l'offre ne représente pas une demande récurrente de la part de nos visiteurs
- Les activités ne représentant pas l'identité de Pornichet, la Destination ou pouvant nuire à son image**
- Les professionnels n'étant pas à jour de leurs obligations sociales

*Liste non exhaustive

**A l'appréciation de Pornichet, la Destination



L'EQUIPE

et vos référents



Christophe Gavet

Directeur

Accompagnements pro

[Contact](#)



Clara Biotteau

Nautisme & transports

Billetterie

[Contact](#)



Elodie Boyer

Commerces & services

Boutique

[Contact](#)



Carole Delalande

Hôtels & prestataires

événementiels

[Contact](#)



Laurence Fourny

Restaurants & bars

[Contact](#)



Bastian Girard

Sites touristiques &

activités

Billetterie

[Contact](#)



Sandrine Guérin

Hôtels & prestataires

événementiels

[Contact](#)



Florence Le Roux

Hébergements

Boutique

[Contact](#)



Manuella Le Bohec

Conception brochures &
site internet

[Contact](#)



Julie Neveu

Communication réseaux
sociaux

[Contact](#)



Geneviève Ardeois

Comptabilité &
facturation

[Contact](#)

NOS PROJETS 2025



Création d'une plateforme de marque pour une nouvelle identité

Nouvelle communication

Diffusion de l'information sur le territoire

Nouvelle stratégie réseaux sociaux & site web

Poursuite de la démarche RSE

Réflexion sur les points de diffusion d'outils de communication

Poursuite du développement commercial boutique / billetterie / événementiel à l'hippodrome

Réflexion et mise en place d'ateliers de développement à destination des professionnels du territoire

Mise en place et accompagnement des hébergements vers l'éco-labellisation

Vous embarquez avec nous ?

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

Article 1 : Pornichet, la Destination se réserve le droit de refuser toute annonce qui lui paraîtra incompatible avec son caractère et ses statuts : les annonces ne devront pas comporter de propos politiques ou religieux ou étant contraire à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Les textes des annonces, les marques et les modèles présentés n'engagent que la seule responsabilité de l'annonceur.

Article 3 : Le partenaire dispose d'un délai de rétraction de 14 jours, à partir du lendemain du jour, de validation du bon de commande

Article 4 : En cas de vente de l'activité, de modification de raison sociale, d'apport en société, tout signataire de cet ordre d'insertion s'engage à faire continuer ladite commande pour la nouvelle société ou successeur.

Article 5 : Tout retard de parution dû à des cas fortuits ou de force majeure (en cas de grève notamment) ne peut entraîner de la part de l'annonceur aucune annulation de l'ordre d'insertion, ni aucune contestation de paiement.

Article 6 : Tous les règlements doivent être envoyés par virement ou par chèque à l'adresse indiquée à la signature du bon de commande. Le partenariat ou l'achat d'encart publicitaire ne sera validé qu'à réception du règlement. Si le règlement n'est pas parvenu à Pornichet, la Destination à la date du 20 novembre 2025, le partenaire ne figurera pas dans le magazine 2025.

Article 7 : A défaut de règlement dans les conditions prévues à l'article 6, et passé le délai de 8 jours après une mise en demeure, le montant des sommes dues sera majoré d'une clause pénale de 20% conformément aux dispositions des articles 1226 et 1229 à 1233 du Code Civil.

Article 8 : Tout litige relatif à l'exécution du présent ordre sera de convention expresse de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 9 : Il ne peut être tenu compte d'aucune clause non mentionnée au présent ordre. Tous les paiements doivent être effectués par Carte bancaire, virement ou chèque à l'ordre de Pornichet, la Destination.

Article 10 : Si les erreurs ou omissions imputables à l'éditeur peuvent donner droit à une réduction de prix ou à une nouvelle insertion gratuite, selon le cas, elles ne sauraient jamais entraîner la résiliation de l'ordre.

Article 11 : Aucune convention verbale non reprise ici ne pourra être prise en conséquence.

Article 12 : Tout partenariat souscrit après le 20 novembre 2024 ne permettra pas d'apparaître dans le magazine 2025.

Article 13 : Mise à disposition des flyers à l'Office de tourisme réservée aux packs Pro et Mice. Les flyers ne seront mis à disposition de la clientèle que si le règlement est effectué.

Article 13 : Pornichet, la Destination se réserve le droit de demander le KBis et l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à tout nouveau partenaire. Si ces deux documents ne sont pas conformes, le partenariat pourra être annulé sans remboursement des prestations initialement prévues.

Article 14 : Le partenaire s'engage à :

- Offrir un accueil bienveillant et de qualité à la clientèle
- A répondre aux réclamations formulées par la SPL Pornichet, la Destination ou la clientèle et apporter des améliorations si nécessaire
- Communiquer tout changement intervenant sur son établissement ou ses prestations
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Etre titulaire d'un KBIS ou d'une déclaration en préfecture et d'une responsabilité civile professionnelle à jour
- Régler la facture de partenariat à la souscription du pack de partenariat et/ou encart publicitaire.

Article 15 : Pornichet, la Destination se réserve le droit de refuser ou suspendre un partenariat dans le cas où il ne serait pas conforme aux engagements prévus à l'article 14.

Article 16 : La SPL Pornichet, la Destination est seul décideur de l'organisation des rubriques (publications et site internet), des emplacements d'encarts et classifications des activités des partenaires. Le partenaire ne peut se prévaloir d'un traitement privilégié.

Article 17 : Les encarts publicitaires : Pour les 2ème, 3ème et dernière de couverture du magazine 2025, la dernière de couverture du plan et la dernière de couverture du flyer billetterie, un seul emplacement est disponible. Il est attribué en fonction de la date de réception du bon de commande signé.

CONTACT



UNE QUESTION ?

Vous souhaitez nous rencontrer ?

**Contactez-nous au 02 40 61 33 33
ou par email : info@pornichet.fr**